

ASSEMBLEE DE CORSE

SESSION DES JEUDI 25 ET VENDREDI 26 FEVRIER 2021

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

REUNION DU 25 FEVRIER 2021

Le 25 février 2021, à 10 heures 50, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par son président en exercice, **M. Jean-Guy TALAMONI**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales. La situation sanitaire particulièrement dégradée et les mesures arrêtées par les plus hautes autorités de l'Etat ont conduit les élus à tenir cette réunion en mode mixte présentiel/distanciel. Certains élus ont donné pouvoir.

Le président de l'Assemblée de Corse déclare ouverte la séance des questions orales (cf. Annexes).

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif, **Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Lauda GUIDICELLI, Xavier LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, François SARGENTINI**, conseillères et conseillers exécutifs sont présents au titre du **conseil exécutif de Corse** pour répondre aux intervenants :

- "La loi dite des "4D" et la Corse" (2021/O1/015) par **M. Romain COLONNA** au nom du groupe **Femu A Corsica**, la réponse est formulée par **M. SIMEONI**,
- "Amortisseurs sociaux" (2021/O1/010) par **M. GHIRASCHI** au nom du groupe **Corsica Libera**, la réponse est formulée par **Mme MAUPERTUIS**,
- "Suivi de l'acquisition de la parcelle de Cavallo" (2021/O1/009) par **M. MONDOLONI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, la réponse est formulée par **M. SIMEONI**,
- "CAPES di lingua corsa è CPER" (2021/O1/014) par **M. CARLOTTI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, la réponse est formulée par **M. LUCIANI**,
- "Expérimentation du RSA jeune" (2021/O1/012) par **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République**, la réponse est formulée par **Mme FAZI**,
- "Transparence des débats de l'Assemblée de Corse" (2021/O1/013) par **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane**, la réponse est formulée par **le président du conseil exécutif de Corse**,
- "Evènements du 22 février et soutien aux jeunes brutalisés" (2021/O1/016) par **M. VANNI** au nom du groupe **Femu A Corsica**, la réponse est formulée par **le président du conseil exécutif de Corse**,

- “Point d'étape sur la stratégie de mécénat” (2021/O1/011) par **Mme SIMONI** au nom du groupe **Corsica Libera**, la réponse est formulée par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**,

Il est 12 heures 05 et le **président de l'Assemblée de Corse** demande à **Mme TOMASI** de procéder à l'appel nominal. A l'issue, il constate que le quorum est atteint et il ouvre la session.

Sont présents :

M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, vice-président,
Mme Mattea CASALTA, vice-présidente,

Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI.

Sont absents et ont donné pouvoir : **Mmes, MM. Christelle COMBETTE à Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX à Chantal PEDINIELLI, Pierre-José FILIPPUTTI à Pascale SIMONI, Fabienne GIOVANNINI à Nadine NIVAGGIONI, Pierre-Jean LUCIANI à Valérie BOZZI, Marie-Hélène PADOVANI à François ORLANDI, Antoine POLI à Jean-Charles ORSUCCI, Laura Maria POLI-ANDREANI à Rosa PROSPERI, Catherine RIERA à Jean-Charles ORSUCCI, Camille de ROCCA SERRA à Jean-Martin MONDOLONI.**

Participent à la réunion au titre du conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse,
M. Jean-Christophe ANGELINI, conseiller exécutif,
Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive,
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive,
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, conseillère exécutive,
Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive,
M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif,
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive,
M. François SARGENTINI, conseiller exécutif.

Le président TALAMONI s'installe au pupitre et prononce un discours d'ouverture en langue corse. **Le président SIMEONI** rapporte que **M. Lionel MORTINI** est absent. Ce dernier a été contraint de demeurer en Balagne, quatre véhicules de la communauté de communes qu'il préside ont été incendiés. Il exprime publiquement à l'intéressé son soutien

1) Rapport n° 2021/O1/031 relatif aux plans d'action égalité Femmes-Hommes 2021-2023 de la Collectivité de Corse

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI**.

Le président de l'Assemblée de Corse indique que **M. BENEDETTI** au nom du groupe **Corsica Libera** envisage de présenter un amendement au rapport considéré. Celui-ci est en cours de rédaction.

Mme SANTUCCI fait état de l'avis favorable de la **CECCSS**.

Prennent la parole **Mmes et MM. FAGNI, A. TOMASI, COGNETTI-TURCHINI, GHIONGA, MONDOLONI, COLONNA, ANGELINI-BURESI, BENEDETTI**.

M. GHIONGA dépose un amendement oral par lequel il propose d'introduire la parité concernant **les présidences du conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse**.

M. BENEDETTI donne lecture d'un amendement consistant à modifier les termes du document à la page 48.

A 13 heures 00, **le président TALAMONI** suspend la séance et fixe la reprise à 14 heures 30.

La séance reprend à 15 heures 15.

M. BENEDETTI présente l'amendement dont il a évoqué le contenu dans la matinée.

Une discussion s'engage à laquelle participent **Mme GUIDICELLI, le président du conseil exécutif de Corse et M. TOMASI**. Il ressort que cette modification bouleverse l'économie générale du règlement d'aides au sport tel qu'il est proposé. **Le président SIMEONI** suggère d'acter une position de principe. **M. TOMASI** propose de retenir une orientation et de faire voter le rapport.

A 15 heures 25, **le président TALAMONI** suspend la séance pour que les intéressés s'accordent sur une rédaction commune.

La reprise intervient à 15 heures 30.

Le président SIMEONI donne lecture d'un amendement de compromis avec l'accord des membres du groupe **Corsica Libera**. Il consiste à introduire un nouvel article 2 au projet de délibération, ainsi libellé : « **SOUHAITE** qu'un travail commun soit mené, dans toutes les disciplines, avec les ligues et/ou comités pour encourager et soutenir

la pratique sportive féminine de haut niveau ». L'article 2 ancien devient l'article 3. S'agissant de l'amendement de **M. GHIONGA**, il souligne que **le conseil exécutif de Corse** émet un avis défavorable.

Le président de l'Assemblée de Corse décide d'intégrer le premier amendement au rapport et met aux voix le second.

1-1) Amendement de M. GHIONGA

Le vote intervient en application de la procédure simplifiée. Le président ou le représentant de chacun des groupes politiques fait connaître la position des élus du groupe auquel il appartient.

Mme CASALTA au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PIERI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica** et **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** votent contre.

Le président de l'Assemblée de Corse fait procéder à une vérification des pouvoirs.

Mme CASALTA fait observer qu'elle a commis une erreur et prie ses collègues de bien vouloir accepter ses excuses. En fait, son groupe se positionne contre l'amendement de **M. GHIONGA**.

L'amendement est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Ont voté contre : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 22
CONTRE : 41
ABS. : 0
NP : 0

1-2) Rapport amendé

Celui-ci est soumis au suffrage de l'assemblée selon les mêmes formes que précédemment.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **Mme CASALTA** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PIERI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Mme GUIDICELLI informe les élus de la tenue d'une table ronde le 8 mars prochain sur l'engagement féminin et de la création d'un observatoire.

2) Rapport n° 2021/O1/020 relatif à la délégation du service public de transport maritime de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre les ports de Corse et le port de Marseille pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2022

Mme BORROMEI suggère de présenter concomitamment le rapport n° 2021/01/048 de l'autorité de la concurrence. Cette proposition n'est pas retenue. La conseillère exécutive présente, en conséquence, le seul rapport sur la DSP dans l'immédiat.

Le CESECC a émis un avis favorable ainsi que la CFF et la CDENATE.

S'expriment Mme et MM. VANNI, ORSUCCI, ORLANDI, P. A. TOMASI, MONDOLONI et BOZZI.

Mme BORROMEI répond aux différents intervenants et présente l'amendement suivant.

EXPOSE DES MOTIFS :

A l'issue de la consultation initiée par votre délibération n° 20/166 AC du 5 novembre 2020 décidant du lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la passation de concessions alloties afin d'assurer la desserte maritime de l'île entre les ports de Corse et le port de Marseille pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2022, j'ai été amenée à vous proposer, à travers mon rapport n° 020 inscrit à la présente session :

- d'approuver le choix du groupement « Corsica Linea – La Méridionale » comme délégataire du service public au titre du lot n° 1 (Ligne Ajaccio-Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 2 (Ligne Bastia-Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 3 (Ligne Porti-Vechju -Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie La Méridionale comme délégataire du service public au titre du lot n° 4 (Ligne Pruprià -Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 5 (Ligne L'Isula -Marseille).
- d'approuver le contenu des conventions de délégation de service public relatives à chacun des lots ci-dessus et de m'autoriser à les signer.

Suivant courriers en date du 21 janvier 2021, la compagnie Corsica Ferries m'a saisi au titre de chacun desdits lots.

Contestant les motifs de son éviction et évoquant expressément le recours au référé précontractuel elle a ainsi sollicité - sous huitaine - à titre principal, son admission aux négociations et, subsidiairement, que lui soit précisé le motif de rejet de chacune de ses offres.

Ceci, à partir du moment où elle considère que ceux retenus pour l'écarter seraient mal fondés.

Les arguments mis en avant par la compagnie n'apparaissant pas de nature à justifier ses demandes, je n'y ai pas fait droit.

La compagnie pourrait ainsi, pour le cas où elle persisterait dans ses intentions d'ester en justice, engager des référés précontractuels aux fins notamment d'être admise aux négociations sur les cinq lots.

En pareille hypothèse, l'article L 551-4 du code de justice administrative dispose que :

« Le contrat ne peut être signé à compter de la saisine du tribunal administratif et jusqu'à la notification au pouvoir adjudicateur de la décision juridictionnelle. »

L'article R 551-5 du même code impartissant un délai de vingt jours à la juridiction pour statuer sur les demandes qui lui ont été présentées.

Il y a ainsi lieu, pour le cas où la Collectivité de Corse serait rendue destinataire de requêtes en référé précontractuel présentées par la compagnie Corsica Ferries préalablement à la signature des conventions de concession de service public et dans l'attente des ordonnances à intervenir :

- D'une part, de surseoir à la désignation des futurs concessionnaires de service public du transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse ;
- D'autre part, de proroger par voie d'avenant les contrats actuels de deux mois supplémentaires ;

Ceci, afin d'assurer la continuité du service public de la desserte maritime de l'île à compter du 1^{er} mars 2021 d'être en mesure de tirer toutes conséquences des décisions de justice qui seront rendues, notamment pour le cas où la compagnie Corsica Ferries se trouverait admise aux négociations.

Hypothèse qui impliquerait de reprendre intégralement cette phase de la procédure afin d'assurer l'égalité entre les candidats.

Ce ne sera qu'à l'issue de celle-ci que votre Assemblée pourra approuver le choix des futurs délégataires que je serais amené à lui proposer ainsi que le contenu de leurs contrats respectifs.

Etant rappelé qu'en la matière, l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales impose que les documents sur lesquels elle aura à se prononcer lui soient transmis au moins quinze jours avant sa délibération.

La prolongation de deux mois envisagée, rendue nécessaire par l'introduction des procédures en référé sus évoquées moins de 3 jours avant le terme des contrats en cours, est conforme aux exigences de l'article L. 3135-1 du Code de la commande publique.

Elle est de surcroît strictement proportionnée à la fois à la nécessité d'assurer l'exécution des ordonnances à intervenir et l'information de l'Assemblée délibérante préalablement à la désignation des nouveaux délégataires.

Lors de sa réunion du 25 février 2021, la Commission de Délégation de Service Public a émis un avis favorable à la prorogation de ces derniers.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Au regard de ce qui précède, je vous propose ;

Dans l'hypothèse où la compagnie Corsica Ferries agirait devant le Tribunal Administratif de Bastia par la voie du référé précontractuel afin d'être admise aux négociations sur tout ou partie des cinq lots de la consultation, préalablement à la signature des conventions de concession de service public du transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse, objet de mon rapport n° 020 :

- de surseoir – au titre des lots sur lesquels porterait la contestation - à la désignation des futurs concessionnaires ;
- de proroger – toujours sur les mêmes lots - les concessions actuelles - lesquelles viendront à terme le 28 février 2021 - de deux mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 avril 2021 inclus ;
- d'approuver les projets d'avenants joints au présent amendement ;
- de m'autoriser à les signer.

Dans le cas contraire :

- d'approuver le choix du groupement « Corsica Linea – La Méridionale » comme délégataire du service public au titre du lot n° 1 (Ligne Aiacciu-Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 2 (Ligne Bastia-Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 3 (Ligne Porti-Vechju -Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie La Méridionale comme délégataire du service public au titre du lot n° 4 (Ligne Pruprià -Marseille).
- d'approuver le choix de la compagnie Corsica Linea comme délégataire du service public au titre du lot n° 5 (Ligne L'Isula -Marseille).
- d'approuver le contenu des conventions de délégation de service public relatives à chacun des lots ci-dessus et de m'autoriser à les signer.

Le président du conseil exécutif de Corse prend également la parole.

M. MONDOLONI délivre au nom de son groupe une explication de vote tant bien sur l'amendement que sur le rapport.

2-1) Amendement du conseil exécutif

Le président de l'Assemblée de Corse met aux voix l'amendement et demande à ce qu'il soit procédé à l'appel nominal.

Au terme de l'appel nominal, l'amendement est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 52
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 11

2-2) Rapport amendé

Le président de l'Assemblée de Corse soumet le rapport ainsi amendé au suffrage de l'assemblée délibérante.

Celui-ci est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA,

Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 52
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 11

M. VANNI assure la présidence de l'Assemblée de Corse en lieu et place de M. TALAMONI.

3) Rapport n° 2021/O1/048 concernant le rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur des transports maritimes

Mme BORROMEI présente le rapport.

Prennent la parole Mmes et MM. MONDOLONI, ORSUCCI, RIERA, PROSPERI et VANNI.

Mme BORROMEI et le président du conseil exécutif de Corse apportent des éléments de réponse aux intervenants.

M. MONDOLONI, autorisé en cela par le président de séance, reprend exceptionnellement la parole.

M. VANNI demande à ce que la prise d'acte se fasse par groupe.

M. VANNI au nom du groupe Femu A Corsica, M. TOMASI au nom du groupe Corsica Libera, Mme A. TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa, M. MONDOLONI au nom du groupe Per l'Avvene, M. ORLANDI au nom du groupe Andà per Dumane et Mme BOZZI au nom du groupe La Corse dans la République prennent acte du rapport dont il s'agit.

La séance est suspendue à 18 heures 25.

Celle-ci reprend à 18 heures 55 sous la présidence de Mme CASALTA.

Elle porte à la connaissance de l'assemblée délibérante que lors du scrutin portant sur le rapport n° 2021/O1/020 relatif à la délégation du service public de transport maritime de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre les ports de Corse et le port de Marseille pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2022, Mme ANGELINI-BURESI n'a pas été en mesure de voter. Aussi, son vote ne peut être comptabilisé. En conséquence de quoi, l'intéressée est portée absente et le résultat définitif est le suivant :

Est absente : Mme Vannina ANGELINI-BURESI.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 51
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 11**

4) Rapport n° 2021/O1/046 concernant le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la compétence transports ferroviaires par la Collectivité de Corse (exercice 2010 et suivants)

Le président TALAMONI est de retour dans l'hémicycle.

S'expriment Mme et MM. ORSUCCI, GHIONGA, BOZZI, MONDOLONI, P. A. TOMASI, VANNI et P. POLI.

Le président du conseil exécutif de Corse répond à chacun des intervenants.

La suspension de séance intervient à 20 heures 30.

REUNION DU 26 FEVRIER 2021

Le président de l'Assemblée de Corse ouvre la séance à 10 heures 40.

Participent à la réunion au titre du conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse,
M. Jean BIANCUCCI, conseiller exécutif,
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive,
M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif,
M. François SARGENTINI, conseiller exécutif.

Le président de l'Assemblée de Corse participe avec **Mme NIVAGGIONI** et **M. VANNI** à un échange de vue concernant le traitement du rapport sur les déchets. Ces derniers insistent pour que les groupes politiques, eu égard à l'importance de ce dossier, disposent d'un temps de parole de quinze minutes chacun. Cette proposition ne recueille pas l'assentiment de **M. TALAMONI**.

5) Rapport n° 2021/O1/037 portant plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire

Le rapport est présenté par **M. SARGENTINI**.

Mme NIVAGGIONI donne lecture des interventions qui ont été faites par les commissaires dans le cadre de la réunion de la **CDENATE** lors de l'examen du rapport considéré. Elle présente également l'amendement adopté en commission par les groupes **Femu A Corsica** et **Corsica Libera**, les groupes **Partitu di a Nazione Corsa** et **Per l'Avvene** n'ont pas participé au vote, **Andà per Dumane** et **La Corse dans la République** étaient absents.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

REDIGER l'article premier comme suit :

« **ADOpte** le rapport et **EMET** un avis sur le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD), du volet Economie Circulaire (EC), et son évaluation environnementale associé, joint en annexes. »

Elle achève son intervention en soulignant que la commission en cause a ensuite émis un avis favorable sur l'ensemble du rapport ainsi amendé dans les mêmes formes que précédemment.

Prennent la parole **Mmes** et **MM. MARIOTTI, CECCOLI, ORSUCCI, PUCCI, ARMANET, NIVAGGIONI, PAOLINI** et **P. A. TOMASI**.

Le président de l'Assemblée de Corse demande si d'autres amendements ont été déposés.

Le président du conseil exécutif de Corse dit que les trois groupes de la majorité et l'exécutif envisagent la rédaction d'un amendement commun durant la pause méridienne.

La séance est suspendue à 13 heures 10 et la reprise est fixée à 14 heures 30.

La séance reprend à 15 heures 00.

M. SARGENTINI répond aux intervenants et **le président du conseil exécutif de Corse** conclut.

Les membres de **la CDENATE** quittent provisoirement la séance à 15 heures 40 pour examiner les amendements.

6) Rapport n° 2021/O1/035 portant prorogation de la mandature 2019/2021 de l'Assemblea di a Giuventù

Le président de l'Assemblée de Corse mentionne que **la conférence des présidents et l'Assemblea di a Giuventù** ont été consultées sur ce dossier et que **le conseil exécutif de Corse** a émis un avis favorable.

Le président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix selon les dispositions simplifiées.

Sont absents : Mmes, MM. Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Joseph PUCCI.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme ANGELINI-BURESI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Le rapport est adopté à l'unanimité, la mandature de **l'Assemblea di a Giuventù** est prorogée.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA

SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

7) Rapport n° 2021/O1/040 portant modification de la délibération n° 20/223 AC du 21 décembre 2020 approuvant le projet de création d'un bâtiment de transformation fromagère et charcutière et d'une bergerie au campus Agri Corsica de Sartè Rizzanese

M. LUCCHINI ne participe ni au débat ni au vote.

Le président de l'Assemblée de Corse présente le rapport.

Il le soumet au suffrage de l'Assemblée de Corse.

Sont absents : Mmes, MM. Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Jean-Jacques LUCCHINI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Joseph PUCCI.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, Mme ANGELINI-BURESI au nom du groupe **Corsica Libera**, M. POLI au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, M. ORSUCCI au nom du groupe **Andà per Dumane** et Mme BOZZI au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 54
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

8) Rapport n° 2021/O1/042 portant désignation de deux représentants de l'Assemblée de Corse au bureau du comité d'évaluation des politiques publiques

Le président de l'Assemblée de Corse présente le rapport et donne lecture d'un amendement par lequel il propose d'élargir la composition du comité en y adjoignant des suppléants. Dans ces conditions, la délibération est ainsi rédigée :

« **ARTICLE PREMIER** : *DIT que les membres permanents du Comité d'Evaluation disposent d'un suppléant issu de l'institution ou de l'organisme duquel ils ont été désignés : Assemblée de Corse, Conseil Exécutif, CESEC, Assemblea di A Giuventù, Administrations et syndicats représentants du Personnel de la Collectivité de Corse.*

ARTICLE 2 : *PREND ACTE de la désignation par les groupes de leurs représentants au Comité d'Evaluation des Politiques Publiques **6 titulaires et 6 suppléants**...*

ARTICLE 3 : *DESIGNE parmi les représentants comme membres de droit du Bureau du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques **(2 titulaires et 2 suppléants)**...*

ARTICLE 4 : *PRECISE que la disposition prévue à l'article 1^{er} s'applique également aux autres membres du Comité hormis les citoyens et que le suppléant désigné le sera pour la durée du mandat du titulaire.*

ARTICLE 5 : *INDIQUE que, dès lors que chaque membre du Comité aura un suppléant désigné, que plusieurs suppléants ne pourront siéger à tour de rôle au titre de la même institution, du même organisme ou / et de la même association. »*

Le président de l'Assemblée de Corse met cette proposition aux voix.

Sont absents : Mmes, MM. Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Joseph PUCCI.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme ANGELINI-BURESI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Chacun des groupes est invité à désigner un titulaire. Il s'agit respectivement :

- de **M. VANNI** pour **Femu A Corsica**,
- de **M. TOMASI** pour **Corsica Libera**,
- de **M. POLI** pour le **Partitu di a Nazione Corsa**,
- de **M. MONDOLONI** pour **Per l'Avvene**,
- de **M. ORSUCCI** pour **Andà per Dumane**,
- de **Mme BOZZI** pour **La Corse dans la République**.

Le président de l'Assemblée de Corse demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces candidatures.

Sont absents : Mmes, MM. Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Joseph PUCCI.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme ANGELINI-BURESI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Les intéressés sont élus en qualité de titulaires pour siéger au sein du comité d'évaluation considéré à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel

CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Chacun des groupes est invité à désigner un suppléant. Il s'agit respectivement :

- de **Mme FAGNI** pour **Femu A Corsica**,
- de **Mme ANGELINI-BURESI** pour **Corsica Libera**,
- de **Mme STROMBONI** pour le **Partitu di a Nazione Corsa**,
- de **Mme COMBETTE** pour **Per l'Avvene**,
- de **Mme COGNETTI-TURCHINI** pour **Andà per Dumane**,
- de **M. GHIONGA** pour **La Corse dans la République**.

Le président de l'Assemblée de Corse invite les élus à se prononcer sur ces candidatures.

Sont absents : Mmes, MM. Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Joseph PUCCI.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme ANGELINI-BURESI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Les personnes précitées sont élues pour siéger au sein dudit comité en qualité de suppléants à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre

GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Il convient à présent de procéder à la désignation de deux titulaires et de deux suppléants pour siéger au sein du bureau du comité.

Sont désignés :

Mme FAGNI, titulaire, et **M. TOMASI**, suppléant,
M. MONDOLONI, titulaire, et **Mme COGNETTI-TURCHINI**, suppléante.

Le président de l'Assemblée de Corse demande aux élus de se prononcer sur ces candidatures.

Sont absents : Mmes, MM. Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Joseph PUCCI.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme ANGELINI-BURESI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Les deux titulaires et les deux suppléants sont élus à l'unanimité pour siéger au bureau.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI,

Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

9) Rapport n° 2021/O1/043 relatif au renouvellement de la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission départementale de présence postale territoriale de Corse-du-Sud

Le rapport est présenté par le **président de l'Assemblée de Corse**. Ce dernier rappelle que quatre titulaires et quatre suppléants doivent être désignés pour représenter la collectivité de Corse dans cet organe. La représentation retenue résulte de l'application des règles de la répartition proportionnelle. Ainsi les groupes **Femu a Corsica**, **Corsica Libera**, **Partitu di a Nazione Corsa** et **Per l'Avvene** se voient attribuer un siège de titulaire et un siège de suppléant.

| | Titulaires | Suppléants |
|-----------------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Femu A Corsica | Mme ARRIGHI | M. COLONNA |
| Corsica Libera | M. FILIPPOTTI | Mme ANGELINI-BURESI |
| Partitu di a Nazione Corsa | Mme CASALTA | M. BERNARDI |
| Per l'Avvene | Mme PEDINIELLI | Mme DUVAL |

Le président de l'Assemblée de Corse met aux voix les candidatures considérées.

Sont absents : Mmes, MM. Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Joseph PUCCI.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme ANGELINI-BURESI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Les intéressés sont élus pour siéger au sein de la commission dont il s'agit à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel

FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

10) Rapport n° 2021/O1/044 portant constitution de la commission ad hoc chargée du suivi de l'opérationnalité du plan « Salvezzu è Rilanciu »

Le président de l'Assemblée de Corse présente le rapport. Chaque groupe est appelé à désigner son président ou un représentant pour siéger au sein de la commission considérée.

| Groupes politiques | Représentants |
|------------------------------------|---------------------------|
| Femu A Corsica | M. POZZO di BORGIO |
| Corsica Libera | M. TOMASI |
| Partitu di a Nazione Corsa | M. POLI |
| Per l'Avvene | M. MONDOLONI |
| Andà per Dumane | M. ORLANDI |
| La Corse dans la République | Mme BOZZI |

Le président de l'Assemblée de Corse demande à l'organe délibérant de se prononcer sur ces désignations.

Sont absents : Mmes, MM. Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Joseph PUCCI.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme ANGELINI-BURESI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Les intéressés sont désignés pour siéger au sein de la commission ad hoc.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel

CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 55
 CONTRE : 0
 ABS. : 0
 NP : 0

11) Rapport n° 2021/O1/041 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions départementales de la coopération intercommunale de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

Le rapport relatif à cette affaire est présenté par le président de l'Assemblée de Corse.

La désignation s'effectue selon les mêmes formes et modalités que pour le rapport n° 2021/O1/043.

| | Corse-du-Sud | Haute-Corse |
|-----------------------------------|--------------------|---------------------|
| Femu A Corsica | M. LUCCHINI | M. VANNI |
| Corsica Libera | M. LEONETTI | Mme SIMONI |
| Partitu di a Nazione Corsa | M. MINICONI | M. CARLOTTI |
| Per l'Avvene | Mme DUVAL | Mme MARIOTTI |

Le président de l'Assemblée de Corse demande à l'organe délibérant de se prononcer sur ces désignations.

Sont absents : Mmes, MM. Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Joseph PUCCI.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme ANGELINI-BURESI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Les désignations sont approuvées à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

12) Rapport n° 2021/O1/019 portant compte-rendu des délégations d'attributions confiées au conseil exécutif et à son président pour le second semestre 2020

Le rapporteur est **M. BIANCUCCI**.

L'Assemblée de Corse prend acte.

13) Rapport n° 2021/O1/033 portant protocole transactionnel avec l'association « A Citadella » relatif à un permis de construire concernant le lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia « Jacques Faggianelli »

M. BIANCUCCI présente de rapport.

Mme TOMASI précise que **la CFF** a rendu un avis favorable sur ce dossier.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mmes, MM. Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Joseph PUCCI.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme ANGELINI-BURESI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

14) Rapport n° 2021/O1/034 relatif à la modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Le rapport est présenté par le **président du conseil exécutif de Corse**.

Mme TOMASI fait part de l'avis favorable de la **CFF**.

Prennent la parole **Mme** et **MM. PEDINIELLI, ORLANDI** et **CECCOLI**.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI,

Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

15) Rapport n° 2021/O1/037 portant plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire

Le président de l'Assemblée de Corse fait part à l'assemblée délibérante que vingt-six amendements ont été examinés par la CDENATE.

Le président du conseil exécutif de Corse rappelle que les amendements en cause sont portés par le conseil exécutif de Corse ainsi que par les trois groupes de la majorité. Il ajoute que l'opposition a délibérément fait le choix de ne pas participer aux travaux de la commission.

M. VANNI préside en lieu et place de M. TALAMONI.

16) Rapport n° 2021/O1/047 concernant le rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur des déchets

Le président du conseil exécutif de Corse présente le document.

Interviennent MM. LACOMBE, PAOLINI, TOMASI, ARMENET, GHIONGA et CECCOLI.

M. SARGENTINI répond aux intéressés.

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport.

La séance est suspendue à 17 heures 50 pour une durée de cinq minutes.

Elle reprend à 19 heures 00.

17) Rapport n° 2021/O1/037 portant plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire

Le vice-président de l'Assemblée de Corse indique que l'amendement n° 1 ainsi libellé et portant sur l'article 1^{er} de la délibération tombe :

« **ADOPTE** le rapport et **EMET** un avis sur le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD), du volet Economie Circulaire (EC), et son évaluation environnementale associé, joint en annexes. »

Il est procédé à l'examen des vingt-cinq amendements suivants. Tous ces textes seront soutenus.

17-1) Amendement n° 2

EXPOSE DES MOTIFS :

L'historicité de la gestion des centres de stockage, leur acceptabilité et de leur répartition territoriale est une problématique majeure qui mérite d'être d'avantage explicitée dans le rapport du Conseil Exécutif.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 4 du rapport,

Remplacer :

Ce manque d'exutoire est entre autres lié à l'omniprésence du réflexe de Nimby à l'échelle du territoire. Les règles de l'art et la réglementation ont pourtant été nettement renforcées, les impacts potentiels même sont modifiés en raison de la modification de la composition des flux stockés.

Par :

« Ce manque d'exutoire doit conduire à privilégier une approche différente à l'échelle des territoires. Les règles de l'art et la réglementation ont été nettement renforcées, les impacts potentiels même ont vocation à être modifiés en raison de l'évolution de la composition des flux stockés. Il faut également rappeler que la situation actuelle est entre autre liée au choix du « tout enfouissement » d'ordures brutes (non triées) dans quelques zones rurales et cela pendant des décennies avec des conséquences graves sur l'environnement et le mode de vie des populations résidentes concernées. De ce fait et au surplus, celles-ci s'opposent aujourd'hui au stockage des déchets venant de toute la Corse (et notamment des grands centres urbains) sur leurs territoires. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n° 2.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-2) Amendement n° 3

EXPOSE DES MOTIFS :

L'historicité de la gestion des centres de stockage, leur acceptabilité par les riverains et leur répartition territoriale est une problématique majeure qui mérite d'être d'avantage explicitée dans le rapport du Conseil Exécutif.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 4 du rapport,

Remplacer :

Actuellement en Corse, de nouveaux projets sont en cours d'étude mais demeurent très incertains et sont en tout état de cause combattus par les populations concernées.

Par :

« Actuellement, de nouveaux projets sont en cours d'études et sont en tout état de cause combattus par les populations concernées en raison des faibles performances du tri en collecte sélective, du détournement quasi nul des déchets fermentescibles et des nuisances qu'ils engendrent sur les sites encore en fonction. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n° 3.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 22

17-3) Amendement n° 4

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les enjeux identifiés par le Conseil Exécutif de Corse

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 5 du rapport,

Remplacer :

Les enjeux sont...

Par :

« Le Conseil Exécutif de Corse identifie donc à ce stade les enjeux suivants : »

Puis modifier comme suit :

- **rajouter** « réduire au maximum la fraction résiduelle par la mise en place de tous les moyens appropriés (humains, financiers et techniques) » ;
- **rajouter** : « le meilleur taux qualitatif et quantitatif du tri pour les 6 flux (biodéchets, cartons, verre, papier, textile et résiduels) » ;
- **remplacer** « mieux connaître » **par** « identifier et évaluer clairement la part des assimilés »

- **remplacer** « optimiser les organisations et coordonner les interventions » **par** « retenir les meilleures organisations de collectes et coordonner ... » ;
- **remplacer** « maîtriser les coûts » **par** « harmoniser les territoires en matière de taxation ou de redevance afin de minimiser les coûts » ;

M. VANNI met aux voix l'amendement n° 4.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI,

Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-4) Amendement n° 5 sous-amendé

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les enjeux identifiés par le Conseil Exécutif de Corse

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 9 du rapport,

Compléter :

Le Conseil exécutif de Corse réaffirme son attachement à ces principes, actés dans les plans d'action de 2016 et 2018, et considèrent qu'ils doivent constituer l'ossature du nouveau PTGPD. Leur intégration pleine et entière à celui-ci les rendra opposables comme le sera l'intégralité du plan.

Par :

« Constatant les faibles résultats en matière de valorisation locale des déchets, le Conseil Exécutif de Corse restera également attentif aux évolutions organisationnelles, technologiques et réglementaires par une évaluation des expériences menées dans les régions françaises et européennes, notamment en matière de tri à la source et de réduction des OMR. »

Sous amendement :

REEMPLACER « dans les régions françaises et européennes »

PAR « dans toutes les régions européennes, particulièrement insulaires, »

M. VANNI met aux voix l'amendement n° 5 sous-amendé.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-5) Amendement n° 6

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler le rôle crucial des ménages et des professionnels pour la réussite du plan.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 11 du rapport,

Compléter :

- **Le SYVADEC**, titulaire par délégation de la compétence traitement qui lui a été déléguée par les intercommunalités adhérentes, et à ce titre en charge, pour le compte de ses adhérents, du transfert, du transport, et de la valorisation et le traitement des déchets ménagers, dans le respect des préconisations du plan de la Collectivité de Corse.

Par :

- « ***Les ménages et les entreprises**, qui, sensibilisés à la problématique de traitement des déchets et du respect de l'environnement et de la santé, sont partie prenante de la réussite du plan, la tarification incitative et la redevance spéciale leur permettant d'être des acteurs à part entière. »*

M. VANNI met aux voix l'amendement n°6.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-6) Amendement n° 7

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les préconisations du Conseil Exécutif de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 12 du rapport :

Remplacer :

La mise en place du porte à porte et la collecte sélective optimisée avec des solutions adaptées à chaque territoire permettra de mieux valoriser la matière organique, pour aboutir à un traitement plus facile et plus performant de la fraction résiduelle.

Par :

« La mise en place du porte à porte et la collecte sélective généralisée avec des solutions adaptées à chaque territoire permettra de mieux valoriser la matière organique, et diminuera ainsi les traitements à mettre en œuvre pour la fraction résiduelle. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n°7.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola

MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-7) Amendement n° 8

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les préconisations du Conseil Exécutif de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 12 du rapport,

Remplacer :

Le Conseil exécutif de Corse propose d'associer la Collectivité de Corse et les communautés d'agglomération et de communes, qui devront s'appuyer sur le SYVADEC et l'Etat.

Il sera également nécessaire, conformément aux dispositions des conventions cadre passées entre l'Etat, la Collectivité de Corse, le SYVADEC et chaque EPCI, dans le droit fil du plan d'action adopté le 26 octobre 2018 par l'Assemblée de Corse, que soient effectivement mis à disposition des EPCI, notamment ruraux, des agents pour l'appui à l'animation de terrain

Par :

« La Collectivité de Corse, dans le droit fil du plan d'action adopté le 26 octobre 2018 par l'Assemblée de Corse et des conventions cadre CDC/EPCI/Syvadec/Etat qui l'ont décliné, renforcera les moyens techniques, humains et financiers mis à disposition des EPCI directement ou indirectement : réalisation ou prestation pour les études d'optimisation et de mise en œuvre, aides à la formation et au recrutement de techniciens et animateurs de terrain notamment. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n°8.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-8) Amendement n° 9

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les préconisations du Conseil Exécutif de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 12 du rapport,

Remplacer :

La valorisation organique est un élément essentiel du processus de tri généralisé.

Il appartiendra aux EPCI de la développer selon les zones, par le compostage individuel ou de quartiers, comme est essentielle la mise en œuvre de plateformes de compostage sous la responsabilité du SYVADEC en collaboration avec des EPCI ou des groupements d'EPCI.

Les fermentescibles ayant vocation à être écartés et orientés en totalité dès la phase du tri généralisé vers les centres de compostage, il en résultera des déchets déjà stabilisés, dirigés vers les centres de surtri avec un tonnage moindre, pour aboutir, éventuellement après valorisation énergétique, à un moindre tonnage de déchets ultimes à stocker en ISDND.

Par :

« La valorisation des déchets organiques est un élément déterminant et prioritaire du tri à la source. »

Les fermentescibles seront ainsi écartés et orientés dès la phase du tri généralisé vers le compostage de tout niveau (individuel, collectif, centres de compostage) ou la méthanisation selon les zones.

L'optimisation des systèmes de collecte, en priorité en porte à porte, permettra de réduire de façon significative les déchets résiduels à traiter. Ainsi, seuls ces derniers seront dirigés vers les centres de sur-tri pour aboutir en fin de cycle, à un moindre tonnage de déchets ultimes à stocker en ISDND. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n°9.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA,

Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-9) Amendement n° 10

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de rappeler et de préciser les enjeux et préconisations du Conseil Exécutif de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 12 du rapport,

Remplacer :

Avant la mise en place de toutes les solutions de traitement proposées (le surtri, la méthanisation ou les CSR), il est nécessaire d'optimiser la collecte et le captage des déchets valorisables par l'augmentation du maillage des points de collecte, au plus près des habitants, (déchèteries, recycleries, à définir EPCI, SYVADEC) avec communication et sensibilisation adaptées.

Il est préconisé de favoriser sur l'ensemble des déchèteries publiques les conditions d'accès pour les professionnels dans les zones rurales, et la réalisation de déchèteries professionnelles dans les zones de fortes productions.

Par :

« Afin d'améliorer le captage des déchets valorisables, il sera aussi nécessaire d'augmenter le maillage de déchetteries publiques pour en faciliter l'accès et de les

associer partout où c'est possible à des recycleries favorisant le réemploi direct et la réparation des déchets.

Il est préconisé de favoriser sur l'ensemble des déchèteries publiques les conditions d'accès pour les professionnels dans les zones rurales éloignées de déchetteries professionnelles, et de renforcer le maillage de déchetteries professionnelles dans les zones de forte production. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n°10. **M. VANNI** au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-10) Amendement n° 11

EXPOSE DES MOTIFS :

La mise en œuvre de la tarification incitative et de la redevance spéciale est un levier majeur pour atteindre les objectifs en terme de tri à la source, de recyclage et de

valorisation matière. Il convient donc que ces dispositifs soient déployés et financés le plus rapidement possible partout sur le territoire.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 13 du rapport,

Remplacer :

Le CE préconise également de renforcer la prévention par un financement adapté (en ce qui concerne la tarification incitative, réglementairement, en 2025, un tiers des foyers fiscaux devra y être soumis).

Par :

« Le Conseil Exécutif préconise également de renforcer la prévention par un financement adapté. La mise en œuvre de la tarification incitative est fortement encouragée par les nouvelles réglementations avec un objectif de performance à 2025 (un tiers des foyers fiscaux devra y être soumis). Le Conseil Exécutif ambitionne d'aller au-delà de cet objectif réglementaire par une mise en œuvre généralisée de la tarification incitative et cela dès le démarrage du plan. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n°11.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse

MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22**

17-11) Amendement n° 12

EXPOSE DES MOTIFS :

La mise en œuvre de la tarification incitative et de la redevance spéciale est un levier majeur pour atteindre les objectifs en termes de tri à la source, de recyclage et de valorisation matière. Il convient donc que ces dispositifs soient déployés et financés le plus rapidement possible partout sur le territoire.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 13 du rapport,

Remplacer :

La LTECV introduit, une tarification incitative de second niveau (entre le SYVADEC, majoritairement compétent pour le traitement et les EPCI pour la collecte) afin de récompenser les collectivités qui fournissent les efforts de prévention, de collecte sélective et de tri les plus significatifs. Les dispositifs relatifs au déploiement ainsi que de la redevance spéciale (destinées aux professionnels et aux entreprises) seront privilégiés dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens CdC-Etat-EPCI (prévues initialement dans le plan d'actions 2018).

Par :

« La LTECV introduit également la possibilité d'une tarification incitative de second niveau (niveau entre les EPCI et l'organisme compétent pour le traitement) afin de récompenser les collectivités qui fournissent les efforts de prévention, de collecte sélective et de tri les plus significatifs. Déjà préconisée dans la délibération de 2018, cette disposition « bonus / malus » sera mise en place au plus vite entre les EPCI et le Syvadec. La mise en place de la redevance spéciale (pour les professionnels, les administrations et les entreprises) sera déployée au plus vite afin de ne pas faire peser le poids de déchets professionnels sur les ménages. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n°12.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-12) Amendement n° 13

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de préciser les axes qui seront financés prioritairement par la CdC lors la mise en œuvre du plan.

Page 13 du rapport,

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Remplacer :

Dans ce cadre, et si nécessaire des moyens budgétaires complémentaires seront spécifiquement fléchés.

La priorité ainsi donnée à la collecte sélective (chaque fois que possible au porte-à-porte, et si nécessaire, en fonction des contraintes existantes, en PAV) doit se traduire de façon effective de deux façons :

- Dans la priorisation du fléchage financier : en clair, la mobilisation des différentes enveloppes existantes (y compris le PEI et le PTIC) doit se faire en affectant les sommes disponibles d'abord et par priorité à la collecte sélective. Ceci d'autant mieux que la généralisation du tri entraîne pour les EPCI et communautés d'agglomération une augmentation des coûts, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. La priorité accordée au financement du tri est donc la condition sine qua non de sa montée en puissance effective ;

Par :

« Pour l'ensemble de ces dispositifs, des moyens budgétaires complémentaires seront spécifiquement fléchés, si nécessaire au-delà de la mobilisation des différentes enveloppes existantes (y compris le PEI et le PTIC), en affectant les sommes disponibles d'abord et par priorité à la collecte sélective.

Le Conseil Exécutif est résolu à promouvoir un tri à la source performant grâce au trépied : - collecte généralisée six flux, - détournement des bio-déchets, - tarification incitative et redevance spéciale.

La priorité ainsi donnée à la collecte sélective (chaque fois que possible en porte à porte, et si nécessaire, en fonction des contraintes existantes, en PAV) doit se traduire de façon effective de deux façons :

- *Dans la priorisation du fléchage financier. Ceci d'autant mieux que la généralisation du tri entraîne pour les EPCI et communautés d'agglomération une augmentation des coûts lors de sa mise en place, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. A terme, la diminution des déchets résiduels à traiter et des conditions de rachat des recyclables plus favorables aux EPCI (avec une prise en charge du coût à 100% par Citeo, comme dans l'Outre-mer) devraient contribuer à l'équilibre financier. La priorité accordée au financement du tri est donc la condition sine qua non de sa montée en puissance effective ; »*

M. VANNI met aux voix l'amendement n°13.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-13) Amendement n° 14

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le dimensionnement des infrastructures de traitement, le projet de plan s'appuie sur deux scénarios, à savoir d'"ambition nécessaire" et "volontariste". Pour chacun d'entre eux, il convient donc de préciser dans le rapport du Conseil Exécutif les tonnages entrants et sortants (OMR, déchets dangereux, stockage en ISDND) afin de mieux appréhender leurs impacts sur les objectifs de tri à la source.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 14 du rapport,

Remplacer :

- au regard des tonnages de déchets à traiter, une installation sur un seul site imposant une massification qui poserait à l'évidence des problèmes d'acceptabilité par la population ;

Par :

- « *au regard des tonnages à traiter (entre 109 000 t et 147 000 t selon le scénario retenu), une installation sur un seul site imposant une massification qui poserait à l'évidence des problèmes d'acceptabilité par la population ;* »

M. VANNI met aux voix l'amendement n°14.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-14) Amendement n° 15

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le dimensionnement des infrastructures de traitement, le projet de plan s'appuie sur deux scénarios, à savoir d'"ambition nécessaire" et "volontariste". Pour chacun d'entre eux, il convient donc de préciser dans le rapport du Conseil Exécutif les tonnages entrants et sortants (déchets dangereux, OMR, stockage en ISDND) afin de mieux appréhender leurs impacts sur les objectifs de tri à la source.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 14 du rapport,

Remplacer :

- un problème non résolu de gestion des déchets secondaires : REFIOM (9 000 tonnes de résidus des fumées d'incinération des ordures ménagères) et Mâchefers (17 000 tonnes de résidus d'incinération).

Par :

- « *un problème non résolu de gestion des déchets secondaires : des déchets secondaires : REFIOM et autres déchets dangereux (5 % de résidus des fumées d'incinération des ordures ménagères) et mâchefers (25% de résidus d'incinération).* »

M. VANNI met aux voix l'amendement n°15.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-15) Amendement n° 16

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le dimensionnement des infrastructures de traitement, le projet de plan s'appuie sur deux scénarios, à savoir d'"ambition nécessaire" et "volontariste". Pour chacun d'entre eux, il convient donc de préciser dans le rapport du Conseil Exécutif les tonnages entrants et sortants (déchets dangereux, OMR, stockage en ISDND) afin de mieux appréhender leurs impacts sur les objectifs de tri à la source.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 15 du rapport,

Remplacer :

- Soit une filière basée sur la méthanisation et valorisation des CSR afin de permettre de gérer les refus non valorisables matières. Deux raisons principales nous conduisent à ne pas retenir cette solution : (i) le tonnage entrant proposé pour cette filière (environ 130 000 t) est en totale contradiction avec les objectifs de tri à la source, notamment pour les biodéchets ; (ii) l'impossibilité d'atteindre les obligations légales de stockage sans fabrication de CSR (pour rappel : 90 000 t maximum à l'horizon 2030, soit -50 % par rapport à 2018). En revanche, nous préconisons le recours à la méthanisation pour des flux entrants composés uniquement des déchets fermentescibles (biodéchets, déchets verts, boues de STEP).

Par :

- *« Soit une filière basée sur la méthanisation et valorisation des CSR afin de permettre de gérer les refus non valorisables matières. Deux raisons principales nous conduisent à ne pas retenir cette solution : (i) le tonnage entrant proposé pour cette filière (entre 131 000 t et 159 000 t selon le scénario retenu) est en totale contradiction avec les objectifs de tri à la source, notamment pour les biodéchets ; (ii) l'impossibilité d'atteindre les obligations légales de stockage sans fabrication de CSR (pour rappel : 90 000 t maximum à l'horizon 2025, soit -50 % par rapport à 2010). En revanche, nous préconisons le recours à la méthanisation pour des flux entrants composés uniquement des déchets fermentescibles (biodéchets, déchets verts, boues de STEP). »*

M. VANNI met aux voix l'amendement n°16.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-16) Amendement n° 17

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le dimensionnement des infrastructures de traitement, le projet de plan s'appuie sur deux scénarios, à savoir d'"ambition nécessaire" et "volontariste". Pour chacun d'entre eux, il convient donc de préciser dans le rapport du Conseil Exécutif les tonnages entrants et sortants (déchets dangereux, OMR, stockage en ISDND) afin de mieux appréhender leurs impacts sur les objectifs de tri à la source.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 14 du rapport,

Remplacer :

- Soit une filière basée sur les centres de surtri au fonctionnement modulable pour la collecte sélective et les OMR, avec fabrication des CSR afin de

permettre de gérer les refus non valorisables matières. Avec ce scénario, le volume global des refus de traitements respecte la contrainte de 90 000 t de déchets inertes destinés au stockage et cela avec ou sans fabrication de CSR. Avec ce scénario la contrainte réglementaire (90 000 t maximum à l'horizon 2025) est donc respectée même si le recours à la fabrication de CSR n'est pas retenu.

Par :

- « Soit une filière basée sur les centres de surtri au fonctionnement modulable pour la collecte sélective et les OMR, avec fabrication des CSR afin de permettre de gérer les refus non valorisables matières. Ces infrastructures intégreront des modules pour le tri, le conditionnement et la valorisation des flux issus des collectes sélectives (environ 40 000 t) et des modules pour le traitement des OMR (entre 42 000 et 66 000 t). En fonction des scénarios, le volume global des refus de traitements est compris entre 74 000 t et 94 000 t de déchets inertes destinés au stockage. Il conviendra d'étudier si la contrainte réglementaire (90 000 t maximum à l'horizon 2025) peut être respectée sans recours à la fabrication de CSR. Si cette solution est retenue, le choix entre export ou valorisation locale du CSR (installation d'une chaudière en Corse) nécessitera également une étude de faisabilité plus approfondie. Enfin, il est à noter que la filière « surtri » conduit à un tonnage entrant beaucoup moins important que la filière « méthanisation industrielle » (73 000 t et 131 000 t, respectivement) ainsi qu'à une moindre production de CSR (69 000 t et 84 000 t, respectivement). »

M. VANNI met aux voix l'amendement n°17.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPOTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22**

17-17) Amendement n° 18

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de mieux préciser les scénarios acceptables et la solution retenue par le Conseil Exécutif pour le traitement des résiduels.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 14 du rapport,

Remplacer :

Quel que soit le scénario retenu parmi ces deux restants, le volume global des refus de traitements représente 90 000 t/an de déchets inertes. La Commission préconise que ces 90 000 t/an de déchets inertes (au maximum) soient stockés dans deux ISDND. Pour les déchets dangereux, vu les tonnages en Corse, la seule solution est le regroupement et l'export pour traitement sur le continent pour des raisons techniques et économiques. Le rapport de la Commission met donc en évidence deux solutions acceptables au regard des aspects technico économiques à l'horizon 6 à 12 ans. Et c'est par rapport à ces deux solutions que le Conseil exécutif de Corse doit, à ce stade de la procédure, donner son avis.

Par :

« Quel que soit le scénario retenu (ambition nécessaire ou volontariste), le volume global des refus de traitements représente a minima 90 000 t/an à l'horizon 2025. Le projet de PTPGD préconise que ces 90 000 t/an de déchets inertes (au maximum) soient stockés dans deux ISDND. Pour les déchets dangereux, vu les tonnages en Corse, la seule solution est le regroupement et l'export pour traitement sur le continent pour des raisons techniques et économiques. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n°18.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote. .

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-18) Amendement n° 19

EXPOSE DES MOTIFS :

Compte tenu des résultats contrastés et des retours d'expérience en matière de tri des OMR et de fabrication des CSR, il conviendrait de réaliser - dans les meilleurs délais - une étude d'impact et de rentabilité afin d'évaluer la faisabilité des centres de sur-tri couplé à la fabrication de CSR (telle que préconisée dans le projet de PTPGD).

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 15 du rapport,

REEMPLACER :

Le rapport de la Commission met donc en évidence deux solutions acceptables au regard des aspects technico économiques à l'horizon 6 à 12 ans. Et c'est par rapport à ces deux solutions que le Conseil exécutif de Corse doit, à ce stade de la procédure, donner son avis. Le Conseil exécutif de Corse, dans la continuité de la position qu'il a constamment promue depuis 2016, et telle qu'elle a été notamment développée dans les deux plans d'action de mai 2016 et d'octobre 2018, propose de retenir la solution des centres de surtri modulables couplés et dimensionnés à la montée en puissance du tri à la source avec éventuellement la valorisation de CSR (après étude), **en laissant parallèlement ouverte la possibilité de valoriser la matière organique sous forme de méthane lorsqu'il y a une opportunité de réaliser des unités de valorisation biogaz pour certains secteurs de l'économie ou des collectivités.**

PAR :

« Le Conseil Exécutif constate que le projet de PTPGD propose trois combinaisons possibles (méthanisation industrielle, UVE et centres de sur-tri) au regard des aspects technico économiques à l'horizon 6 à 12 ans. Et c'est par rapport à ces solutions que le Conseil exécutif de Corse doit, à ce stade de la procédure, donner son avis. Le Conseil exécutif de Corse s'inscrit dans la continuité de la position qu'il a constamment promue depuis 2016, et telle qu'elle a été notamment développée dans les deux plans d'action de mai 2016 et d'octobre 2018.

Le Conseil exécutif de Corse propose :

- *Premièrement, de retenir la solution des centres de surtri modulables couplés et dimensionnés à la montée en puissance du tri à la source.*
- *Deuxièmement, de valoriser la matière organique sous forme de méthane lorsqu'il y a une opportunité de réaliser des unités de valorisation biogaz pour certains secteurs de l'économie ou des collectivités.*
- *Troisièmement, de réaliser des études techniques, économiques et environnementales afin d'évaluer la faisabilité des centres de sur-tri telle que projetée dans le PTPGD (en tenant compte des résultats contrastés et des retours d'expérience en matière de la fabrication des CSR à partir du sur-tri des OMR). »*

M. VANNI met aux voix l'amendement n°19.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-19) Amendement n° 20

EXPOSE DES MOTIFS :

Il convient de mieux préciser les préconisations, les conditions et les contraintes relatives à la création des centres de sur-tri.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

REEMPLACER :

La création de centres de sur-tri apporte en effet une solution autonome de gestion des déchets résiduels, aux trois conditions expresses suivantes :

- D'une part de refuser toute entrée de matière entrante brute, la séparation de ces matières devant être assurée en amont par la généralisation du tri ;
- D'autre part, de dimensionner ces centres aux objectifs de tri du Plan ;
- Enfin de disposer pour les flux triés de débouchés clairement identifiés et dont la pérennité soit garantie.

Deux centres de surtri semblent en l'état nécessaires compte tenu des gisements concernés et des seuils de rentabilité acceptables, à positionner sur les deux grandes zones de production (Aiacciu et Bastia).

PAR :

« Les centres de sur-tri seront modulables, dimensionnés à la montée en puissance du tri à la source, et couplés à des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Dans ce cadre, la création des centres de sur-tri apporte en effet une solution autonome de gestion des déchets issus des collectes sélectives, aux trois conditions expresses suivantes :

- *D'une part de limiter au maximum l'entrée d'OMR, la séparation des matières devant être assurée en amont par la généralisation du tri sélectif ;*
- *D'autre part, de dimensionner ces centres aux objectifs de tri du Plan ;*
- *Enfin de disposer pour les flux triés de débouchés clairement identifiés et dont la pérennité soit garantie.*

Deux centres de surtri semblent en l'état nécessaires compte tenu des gisements concernés, à positionner sur les 2 grandes zones de production (Aiacciu et Bastia). »

M. VANNI met aux voix l'amendement n° 20.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI,

Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-20) Amendement n° 21

EXPOSE DES MOTIFS :

Le dimensionnement des centres de sur-tri doit être compatible d'une part, avec l'objectif réglementaire de « valorisation matière » (fixé à 65% en 2025) et d'autre part, avec un tri à la source optimisé (60%). Il convient donc de limiter les tonnages d'OMR entrants en sur-tri afin d'être conformes aux scénarios prospectifs du PTPGD.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 15 du rapport,

REEMPLACER :

Le dimensionnement des centres de sur-tri devra être compatible avec les objectifs réglementaires de tri. A cet effet, le tonnage entrant d'OMR sera donc strictement limité à 40% du total des DMA (hors déchetterie) produits par les EPCI concernés par ces infrastructures.

PAR :

« Afin d'atteindre l'objectif réglementaire de « valorisation matière » (fixé à 65% en 2025), le dimensionnement des centres de sur-tri devra être compatible avec un tri à la source généralisée (60%) par un système performant (collecte au porte à porte, détournement des biodéchets et fiscalité incitative). A cet effet, le tonnage entrant d'OMR sera strictement limité à 40% du total des DMA (hors déchetterie) produits par les EPCI concernés par ces infrastructures. Il convient de rappeler qu'à l'horizon 2027, les quantités d'OMR de l'ensemble de la Corse seront comprises entre 42 000 t (ambition volontariste) et 66 000 t (ambition nécessaire) selon les scénarios prospectifs du PTPGD. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n° 21.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-21) Amendement n° 22

EXPOSE DES MOTIFS :

Les déchets inertes du BTP sont stockés dans des ISDI et pas dans les ISDND qui sont réservées aux DAE et DMA.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 16 du rapport,

REEMPLACER :

Les refus de ces installations et les Déchets Non Dangereux des DAE et DBTP devront être traités en ISDND en Corse.

PAR :

« Les refus de ces installations et les Déchets Non Dangereux des DAE et DBTP devront être traités en ISDND et ISDI, en Corse »

M. VANNI met aux voix l'amendement n° 22.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 22

17-22) Amendement n° 23 sous-amendé

EXPOSE DES MOTIFS :

La stratégie en terme de localisation géographique et de tonnage des ISDND doit être précisé afin de favoriser la territorialisation du traitement des déchets et diminuer les coûts de transports et donc les impacts environnementaux.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

REEMPLACER

Concernant les centres de stockage de déchets ultimes, le Conseil Exécutif de Corse constate que la Commission propose de retenir deux centres de stockage pour 90 000 tonnes, notamment parce que ce dimensionnement apparaît le plus pertinent économiquement eu égard au volume restant prévisiblement à traiter. Il propose néanmoins de laisser ouverte l'option multi-centres préconisée par certains EPCI (20 000 tonnes), notamment au nom d'un principe de meilleure répartition entre les territoires de l'effort de stockage (dont il convient de rappeler qu'il concernera des déchets totalement inertes).

PAR :

« Concernant les centres de stockage de déchets ultimes, le Conseil Exécutif de Corse constate que le projet de PTPGD propose de retenir deux centres de stockage, notamment parce que cette solution apparaît comme la plus pertinente économiquement eu égard au tonnage total restant prévisiblement à traiter (90 000 t de déchets résiduels). Le Conseil Exécutif de Corse propose quant à lui de s'engager sur le principe d'une répartition territorialisée de la charge de stockage des déchets résiduels (dont il convient de rappeler qu'il concernera des déchets totalement inertes). Ainsi pour le stockage des refus de tri et de sur-tri, le CE privilégie l'option multi-centres afin de disposer d'un centre par grand territoire, soit 4 à 5 centres de stockage d'une capacité annuelle de 20 000 à 25 000 t. Durant la période nécessaire au déploiement du plan et à la création de ces nouvelles ISDND, les capacités des installations existantes seront progressivement diminuées. Le Conseil Exécutif de Corse demande donc à chaque grand territoire (tels que définis dans le PTPGD) d'envisager une solution contractualisée et proportionnelle à leur production de déchets résiduels. Ce concept - particulièrement adapté aux spécificités de la Corse - doit conduire à une réduction des coûts de transports des déchets minimisant ainsi les impacts environnementaux correspondants. »

Sous-amendement :

*« **INTEGRER** avant la dernière phrase « Toujours dans cette perspective, il conviendra de rechercher un centre de stockage de dimension adéquate afin de territorialiser de manière plus complète la gestion et la valorisation de l'ensemble des déchets. De même, le transfert de déchets par la voie ferroviaire sera privilégié dans*

une perspective de déclinaison opérationnelle du principe de maîtrise de la gestion des déchets, de diminution des coûts et de diminution de l'empreinte carbone. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n° 23 sous-amendé.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

17-23) Amendement n° 24

EXPOSE DES MOTIFS :

L'économie circulaire vise à rendre la société moins polluante et plus sobre dans l'utilisation des ressources mais aussi à poursuivre un objectif de croissance économique et de création d'emplois.

En ce sens, nous pourrions envisager de développer des unités de recyclages, pour toute matière pour laquelle ce serait possible sur notre territoire. Cette piste n'est pas suffisamment évoquée mais fait pourtant sens dans la philosophie de l'économie circulaire dans laquelle nous nous projetons.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

page 19 (ou 16) du rapport, point 4, après le paragraphe « Un Plan d'Actions d'Economie Circulaire en Corse (PAE2C) [...] les différents secteurs publics. », le paragraphe suivant :

« Notre territoire gagnerait à développer une réelle filière de recyclage de ses déchets afin de les traiter sur place et créer de la richesse et des emplois. En ce sens, il est préconisé d'étudier et de favoriser la mise en place d'unités de recyclage de toute matière pouvant être traitée et exploitée en Corse. »

M. VANNI met aux voix l'amendement n° 24.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22

Le vice-président de l'Assemblée de Corse indique que l'amendement n° 25 intégré dans l'amendement n° 23, tombe. Il s'agissait de compléter, page 18 (ou 15) du rapport, point 3-3, le paragraphe : « Deux centres de surtri semblent en l'état nécessaires [...] produits par les EPCI concernés par ces infrastructures. » par la phrase « Il conviendrait d'avoir, à proximité de chaque centre de surtri créé, un centre de stockage de dimension adéquate afin de territorialiser de manière plus complète la gestion et la valorisation de l'ensemble des déchets. »

17-24) Amendement n° 26 sous-amendé

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans la délibération,

« **ARTICLE PREMIER :**

ADOPTE le rapport du Conseil exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

PREND ACTE du projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) élaboré sous l'égide de la Commission prévue à cet effet par la loi.

ARTICLE 3 :

APPROUVE les choix et orientations énoncés au sein du rapport du conseil exécutif de Corse, à partir des scénarii et combinaisons exposés par ledit projet de plan.

ARTICLE 4 :

MANDATE en conséquence le Président du Conseil exécutif de Corse aux fins de verser au dossier d'enquête publique les pièces suivantes :

- Le projet de PTPGD élaboré sous l'égide de la Commission, conformément aux dispositions de l'article L. 4424-37 ;
- Le rapport du Conseil exécutif de Corse et la délibération de l'Assemblée de Corse qui constituent la position et l'avis de la Collectivité de Corse par rapport à ce projet de plan.

ARTICLE 5 :

RAPPELLE qu'il appartiendra à l'Assemblée de Corse de valider définitivement cette position et cet avis à l'issue de la procédure d'enquête publique, au moment de l'approbation définitive du plan, conformément à l'article L. 4424-37 du CGCT.

ARTICLE 6 :

RAPPELLE que leur transposition au sein de la version finale du PTPGD aura pour effet de consacrer leur portée réglementaire, prescriptive, et opposable.

ARTICLE 7 :

ACTE solennellement que l'avis qu'elle est appelée à rendre à ce stade de la procédure se fonde sur les principes et dispositifs énoncés ci-après.

ARTICLE 8 :

DIT que la montée en puissance du tri à la source et de la collecte au porte à porte constitue, conformément à la législation française et européenne, la priorité et le cœur de sa politique de gestion des déchets.

ARTICLE 9 :

DIT que les leviers réglementaires et dispositifs de soutien financiers devront en conséquence logiquement être mobilisés prioritairement sur cet objectif, à travers notamment :

- le fléchage prioritaire des crédits procédant du PEI et du futur PTIC, avec une affectation, sur la gestion des déchets, pouvant intervenir aussi bien en investissement qu'en fonctionnement ;
- le déploiement généralisé de la fiscalité incitative ; tarification incitative à destination des ménages et des EPCI (niveaux 1 et 2), et redevance spéciale à destination des professionnels et des administrations.

ARTICLE 10 :

REAFFIRME son attachement aux principes de diminution des intrants et à la mise en œuvre d'une véritable économie circulaire en matière de gestion des déchets, notamment à travers la création d'unité de recyclage de toutes matières pouvant être traitées et recyclées en Corse.

SOUHAITE une évolution législative dans ces domaines comme dans celui du tarif des rachats par les éco-organismes, intégrant les propositions déposées en ce sens par les députés Acquaviva, Castellani, et Colombani.

ARTICLE 11 :

REAFFIRME solennellement son attachement au principe d'une gestion publique des infrastructures de traitement des déchets et aux projets d'initiative publique s'inscrivant en cohérence avec ce principe, ainsi qu'avec les choix et orientations énumérés dans le rapport et la délibération.

ARTICLE 12 :

ECARTE le recours à l'incinération et à la méthanisation industrielle après tri-mécano-biologique comme mode de traitement des déchets résiduels.

ARTICLE 13 :

AUTORISE, au titre de la valorisation organique, la mise en œuvre de solutions de compostage (individuelles, partagées, ou plate-formes) et la création de centres de méthanisation à partir de déchets fermentescibles triés à la source et pour certains secteurs de l'économie ou des collectivités (valorisation du biogaz sous forme de chaleur ou d'électricité).

ARTICLE 14 :

RAPPELLE que la directive européenne du 30 mai 2018 ne permet plus aucun traitement sur ordures brutes non triées à la source

ARTICLE 15 :

RAPPELLE que l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, modifié par la loi LTECV de 2018 et la loi LGEC de 2020, impose de respecter le principe de proximité, le principe de généralisation du tri à la source des biodéchets, et le respect des objectifs réglementaires de valorisation matière et organique à 65% en 2025

ARTICLE 16 :

RETIENT, en conformité avec les lois et directive citées supra, la création de deux centres de surtri ayant vocation à recevoir les déchets résiduels après un tri à la source permettant de respecter les principes, objectifs et délais ci-dessus rappelés.

DIT que ces centres seront sis sur le territoire de la CAPA et de la CAB, ou à proximité de ces deux communautés d'agglomération.

Ces centres contribueront à la réduction des volumes de déchets inertes destinés au stockage.

ARTICLE 17 :

AFFIRME, en conséquence, que lesdits projets de centres de surtri seront strictement dimensionnés aux objectifs de montée en puissance du tri à la source,

sous peine de conduire à une augmentation de la production de déchets résiduels au bénéfice d'un traitement industriel de masse.

ARTICLE 18 :

CONSTATE, à l'examen de l'appel d'offres publié par la CAPA et le SYVADEC en janvier 2021, que le projet de « centre de tri et de valorisation mixte des déchets ménagers et assimilés de l'ouest corse » est incompatible avec les exigences et objectifs fixés tant par la loi que par les directives européennes, et l'avis exprimé à ce stade de la procédure par la Collectivité de Corse

ARTICLE 19 :

CONSTATE en effet que l'appel d'offres en cours de la CAPA fixe une capacité annuelle de traitement sur OMR de 45.000 t, soit 80% de la production totale de DMA hors déchetterie (56.000 t en 2020 pour le périmètre du projet : CAPA, CC Spelunca-Liamone, CC Celavu-Prunelli et CC Pieve d'Ornano)

ARTICLE 20 :

CONSTATE qu'il se déduit nécessairement de cette capacité annuelle de traitement par l'usine que le projet implique de retenir un taux de collecte sélective de 20% à l'horizon 2024/2025 ; que cet objectif ne respecte pas les obligations de tri à la source des bio-déchets et les objectifs réglementaires de valorisation matière et organique à 65 % édictés à l'article L. 541-1 du Code de l'environnement, modifiés par la loi LTCV de 2018 et la loi LGEC de 2020

ARTICLE 21 :

CONSTATE ne pas disposer en l'état, de données pertinentes pour retenir le traitement des déchets résiduels par fabrication et valorisation des CS.

DEMANDE que soit produite au plus vite une étude technico-économique visant à clarifier la pertinence et la faisabilité de cette option pour la Corse

ARTICLE 22 :

RAPPELLE qu'en l'état des obligations légales et réglementaires que le PGDND se doit de respecter le volume de déchets inertes à stocker sera à l'horizon 2025 de 90000 tonnes comme rappelé dans le projet de plan ;

PRIVILEGIE en conséquence une répartition équitable du stockage des déchets ultimes à travers la création de quatre à cinq centres de stockage d'une capacité annuelle de 20 à 25000 tonnes, soit une option permettant d'implanter une ISDND dans chaque grand territoire de la Corse tel que défini par le projet de plan

ARTICLE 23 :

DEMANDE que le transfert de déchets par la voie ferroviaire soit intégré dans le PTPGD dans une perspective de déclinaison opérationnelle du principe de maîtrise de la gestion des déchets, de diminution des coûts et de diminution de l'empreinte carbone.

ARTICLE 24 :

ACTE le passage à la nouvelle phase de déroulement de l'étape de procédure d'approbation du PTPGD, et notamment la phase de consultation réglementaire et d'enquête publique.

ARTICLE 25 :

CONFIRME le mandat donné par la Collectivité de Corse à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) pour accompagner, au titre des compétences de la Collectivité, la mise œuvre la procédure visant à l'approbation définitive du PTPGD.

ARTICLE 26 :

DEMANDE à l'OEC d'établir les évaluations annuelles prévues sur le Plan dans le cadre de l'observatoire territorial.

ARTICLE 27 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse. »

SOUS-AMENDEMENT :

A l'article 22,

SUPPRIMER « Privilégie en conséquence une répartition équitable du stockage des déchets ultimes à travers la création de quatre à cinq centres de stockage d'une capacité annuelle de 20 à 25000 tonnes, soit une option permettant d'implanter une ISDND dans chaque grand territoire de la Corse tel que défini par le projet de plan. »

ET REMPLACER PAR « Propose en conséquence la création de quatre à cinq centres de stockage d'une capacité annuelle de 20.000 à 25.000 tonnes, ce choix permettant d'assurer une implantation équilibrée entre l'ensemble des territoires. »

REEMPLACER l'article 26 par :

« **ARTICLE 26 :**

DEMANDE à l'OEC d'établir les évaluations annuelles prévues du Plan dans le cadre de l'observatoire territorial des déchets, aux fins de permettre toutes

améliorations nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du PTPGD. »

M. MONDOLONI invoque les raisons pour lesquelles son groupe votera contre l'amendement n° 26 sous-amendé et contre le rapport. Il s'ensuit un échange entre **M. VANNI** et l'intéressé. **M. TOMASI** tout d'abord et **Mme NIVAGGIONI** ensuite donnent également des explications de vote s'agissant de leurs groupes respectifs.

M. VANNI met aux voix l'amendement n° 26 sous-amendé.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour.

Mme COMBETTE au nom du groupe **Per l'Avvene** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent contre hors mis **Mmes FELICIAGGI** et **GRIMALDI** qui ne participent pas au vote.

Mme RIERA au nom du groupe **Andà per Dumane** ne participe pas au scrutin.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

POUR : 41
CONTRE : 14
ABS. : 0
NP : 8

17-25) Rapport n° 2021/O1/037 amendé

A l'issue de l'examen des amendements, **Le président du conseil exécutif de Corse** présente des éléments de conclusion à l'assemblée délibérante.

Le vice-président de l'Assemblée de Corse demande à **M. TOMASI** de procéder à l'appel nominal.

Le rapport ainsi amendé est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

N'ont pas participé : Mmes Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI.

POUR : 41
CONTRE : 20
ABS. : 0
NP : 2

Le vice-président de l'Assemblée de Corse invite à présent les élus à examiner les motions (cf. annexes).

18) Motion n° 2021/O1/004 présentée par M. MONDOLONI au nom du groupe Per l'Avvene relative à la protection de données personnelles dans le cadre de l'accréditation au tarif résident aérien

M. MONDOLONI demande à ce que la motion considérée fasse l'objet d'un renvoi en commission.

19) Motion n° 2021/O1/011 fusionnée et bilingue présentée par les groupes Partitu di a Nazione Corsa, Femu A Corsica et Corsica Libera intitulée pour un CAPES de Corse en langue corse – Per un CAPES di Corsu in lingua corsa

Mme Anne TOMASI présente la motion fusionnée ci-après :

« **VU** l'article 7 de la loi du 22 janvier 2002 qui attribue la compétence du développement de l'enseignement de la langue corse à la Collectivité de Corse et dont les modalités d'application font l'objet d'une convention conclue entre la collectivité de Corse et l'Etat,

VU l'arrêté du 25 janvier 2021 et plus particulièrement son annexe 1 fixant les nouvelles mesures s'appliquant au CAPES de Langue et Culture Corses ;

CONSIDERANT que la sauvegarde d'une langue passe inévitablement par la transmission et l'enseignement aux plus jeunes,

CONSIDERANT l'importance de la maîtrise tant orale qu'écrite d'une langue pour pouvoir l'enseigner,

CONSIDERANT que la maîtrise d'une langue indispensable à son enseignement est nécessairement double : à la fois en tant qu'objet d'étude et comme outil de communication,

CONSIDERANT, dans le cadre du CAPES, la reconnaissance de la section « langue corse » à côté des sections « langues régionales » et « langues vivantes étrangères »,

CONSIDERANT l'arrêté concernant les concours de recrutement de l'Education Nationale,

CONSIDERANT que suite à cet arrêté, les épreuves d'admissibilité du CAPES de Langue et Culture Corses se dérouleront pour moitié en langue française, et que la note relative à cette partie en langue française comptera pour moitié de la note,

CONSIDERANT que suite à cet arrêté, les épreuves d'admission du même CAPES se dérouleront aux trois quarts en langue française, et que les notes relatives à ces parties en langue française compteront pour deux tiers de la note finale,

CONSIDERANT par exemple, que les épreuves orales en langue corse selon les nouvelles modalités fixées par l'arrêté précité, sont réduites à la portion congrue de 30 minutes,

CONSIDERANT le courrier des membres des jurys du CAPES de LCC et de l'Agrégation de Corse et des enseignants chercheurs de l'Università di Corsica au Ministre de l'Education Nationale, en date du 15 février 2021,

CONSIDERANT la position de l'Università di Corsica à travers son communiqué du 18 février 2021 s'opposant aux modifications fixées par ledit arrêté,

CONSIDERANT les protestations du collectif soutenu par plusieurs organisations dont l'association Parlemu Corsu, le STC educazione, le SNALC, l'AILCC (Associu di l'insignanti di lingua è cultura corsi), l'APC (Associu di i Parenti Corsi), et des syndicats étudiants,

CONSIDERANT l'affaiblissement de l'enseignement de la langue corse dans le second degré,

CONSIDERANT que, comme toutes les langues, la langue corse peut tout dire, et que par conséquent, les épreuves organisées en langue française peuvent très bien l'être en langue corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'OPPOSE à la modification des modalités du CAPES section « langue corse » telles que fixées par l'arrêté ministériel du 25 janvier 2021 qui double les volumes et coefficients dédiés à la langue française par rapport à la langue corse.

DEMANDE au Ministre de l'Education Nationale de modifier l'annexe 1 de l'arrêté en remplaçant les épreuves écrites et orales en langue française par les mêmes épreuves en langue corse.

DEMANDE que l'Etat et la Collectivité de Corse établissent conjointement un dispositif d'évaluation de l'enseignement de la langue corse et viennent présenter régulièrement ses résultats devant l'Assemblée de Corse.

MANDATE le Président et les membres du Conseil Exécutif, ainsi que le Président de l'Assemblée de Corse pour faire valoir cette demande auprès du gouvernement.

VISTU l'articulu 7 di a lege di u 22 ghjennaghju 2002 chì dà a competenza di u sviluppu di l'insignamentu di u corsu à a Cullettività di Corsica è chì face l'ogettu in e so mudalità d'appiecazione d'una convenzione trà a Cullettività di Corsica è u Statu,

VISTU l'arrestatu di u 25 ghjennaghju 2021 è in particolare l'annessa prima stacchittendu e misure nove appiecate à u CAPES di lingua è cultura corsa,

CUNSIDERENDU chì a salvezza d'una lingua chere di modu chjaru è nettu una trasmissione è l'insignamentu per i più giovani,

CUNSIDERENDU l'impurtanza di a maestria urale quant'è scritta d'una lingua da pudella insegnà,

CUNSIDERENDU chì a maestria d'una lingua indispensabile à u so insignamentu vene doppia necessariamente, attempu ogettu di studiu è arnese di cumunicazione,

CUNSIDERENDU, in u quattru di u CAPES, a ricunniscenza di a sezione « lingua corsa » à cantu à e sezione « lingue regiunale » è « lingue vive stragnere »,

CUNSIDERENDU l'arrestatu di i cuncorsi di ricrutamente di l'Educazione Naziunale in via,

CUNSIDERENDU chì, in seguitu à st'arrestatu, e prove d'ammissibilità di u CAPES di Corsu si feranu per mezu in lingua francese, è chì a nota appaghjata à sta parte in francese cunterà per mezu,

CUNSIDERENDU chì, in seguitu à st'arrestatu, e prove d'ammissione di stu CAPES si feranu per trè quarti in lingua francese, è chì e note appaghjate à ste parte in francese cunteranu per dui terzi in finale,

CUNSIDERENDU per esempiu, chì e prove urale in lingua corsa sicondu e mudalità nove di l'arrestatu dettu, sò redutte à 30 minuti solu,

CUNSIDERENDU à lettara di l'inseme di a ghjuria di u CAPES di LCC è di l'agrégation di Corsu, è di l'insignanti di l'Università di Corsica à u Ministru di l'Educazione Naziunale stu 15 di ferraghju di u 2021,

CUNSIDERENDU a pusizione di l'Università di Corsica à traversu u so cumunicà tu di u 18 di ferraghju di u 2021 chì s'oppone à e mudifiche presentate in l'arrestatu dettu in ogettu,

CUNSIDERENDU e prutestazione di u cullettivu sustenutu da parechje urganizazione, cum'è l'associu Parlemu Corsu, u STC educazione, u SNALC, L'AIL C (Associu di l'insignanti di lingua è cultura corse), l'APC (Associu di i Parenti Corsi) è di i sindacati studentini,

CUNSIDERENDU l'addebulimentu di l'insignamentu di a lingua corsa in u secondu gradu,

CUNSIDERENDU chì, cum'è tutt'e lingue, a lingua corsa pò di tuttu, è chì tandu è prove urganizate in lingua francese si ponu prupone in lingua corsa,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA

S'OPPONE à a mudifica di e mudalità di u CAPES sezione « lingua corsa » cum'elle sò fissate in l'arrestatu ministériel di u 25 di ghjennaghju di u 2021 chì doppia i volumi è cuefficienti dedicati à a lingua francese per raportu à a lingua corsa.

DUMANDA à u Ministru di l'Educazione Naziunale di mudificà l'annessa 1 di l'arrestatu, rimpiazzendu e prove scritte è urale in lingua francese da e listesse prove in lingua corsa.

DUMANDA chì u Statu è a Cullettività di Corsica stabilischinu di modu cunghjuntu un dispositivu di valutazione di l'insignamentu di a lingua corsa da prisentalla di modu regulare i so risultati davanti à l'Assemblea di Corsica.

DÀ MANDATU à u Presidente è i socii di u Cunsigliu Esecutivu è à u Presidente di l'Assemblea di Corsica per fà valè e nostre dumande in u so raportu cù u guvernu. »

Mme ANGELINI-BURESI se positionne en faveur de la motion.

S'expriment également **Mme** et **MM. COGNETTI-TURCHINI, COLONNA, CECCOLI et MONDOLONI.**

M. LUCIANI conclut et indique que **le conseil exécutif de Corse** émet un avis favorable sur le texte dont il s'agit.

M. VANNI met la motion aux voix.

Mme ARRIGHI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. CECCOLI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

20) Motion n° 2021/O1/007 présentée par le groupe Andà per Dumane portant commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon

Mme RIERA présente la motion.

M. TOMASI au nom du **président de l'Assemblée de Corse** présente les deux amendements suivants.

- **Amendement n° 1**

Dans la motion, il y a lieu de supprimer :

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

DIT qu'elle commémorera le bicentenaire de NAPOLEON.

DIT qu'un cycle de conférences regroupant les meilleurs historiens sur le sujet sera établi.

DIT que ce cycle se déroulera sous une forme adaptée au contexte sanitaire.

RAPPELLE que l'idéal républicain auquel elle est profondément attachée procède des lumières dont PAOLI fut l'un des fils.

DIT que si PAOLI a réussi à inscrire la Corse dans ce modernisme, NAPOLEON a réussi à appliquer dans son contexte nombre des principes des lumières.

INVITE son Président à relancer les travaux qu'il avait entrepris dans le cadre du cycle PAOLI-NAPOLEON.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse de présenter un rapport prévoyant des financements relatifs à ces commémorations.

DEMANDE à ce que la Collectivité de Corse prévoit des conférences au sein des collèges et lycées de la Corse. »

Et de le remplacer par

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

DIT qu'elle commémorera le bicentenaire de la mort de NAPOLEON.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse de présenter un rapport prévoyant des financements relatifs à ces commémorations. »

- Amendement n ° 2

Dans la motion, il convient de remplacer tous les considérants par :

« **VU** la délibération du 27 janvier 2017 relative à la création du comité de pilotage Paoli Napoléon

CONSIDERANT que 2021 est l'année du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte »

Mme RIERA rappelle la règle tacite concernant les « considérant » et procède au retrait de la motion.

21) Motion n° 2021/O1/006 présentée par le président de l'Assemblée de Corse portant demande de revalorisation des secteurs du social et médico-social solidaires

La motion est présentée par **M. TOMASI**.

M. VANNI fait état d'un amendement du groupe **Andà per Dumane** qui consiste à ajouter à la motion le texte dont la teneur suit :

« **DIT** que cette revalorisation interviendra dans les mêmes conditions que pour le secteur public où la collectivité de Corse avait octroyé une prime spécifique et que dans ce cadre la collectivité participera pour 50% de ladite revalorisation. »

M. TOMASI donne son accord.

Le conseil exécutif de Corse indique qu'il est favorable à la motion ainsi amendée.

Le vice-président de l'Assemblée de Corse soumet le texte au suffrage des élus.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Mme ARRIGHI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour.

La motion amendée est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François

BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

22) Motion n° 2021/O1/008 présentée par M. POLI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa concernant l'achat local au sein du secteur public

M. POLI présente la motion.

Le conseil exécutif de Corse émet un avis favorable.

M. VANNI met la motion aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Mme ARRIGHI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour.

La motion est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure

SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 43
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

A 20 heures 40, l'ordre du jour est épuisé et **le vice-président de l'Assemblée de Corse** lève la séance.

Aiacciu, le 26 février 2021

ANNEXES

SEDUTA DI U 25 DI FERRAGHJU : QUISTIONE ORALE / SEANCE DU 25 FEVRIER : QUESTIONS ORALES

| NUMERO | OBJET | AUTEUR | GROUPE | ORDRE DE PASSAGE |
|-------------|---|-----------------------|--|------------------|
| 2021/O1/015 | La loi dite « 4D » et la Corse | Romain COLONNA | FEMU A CORSICA | 1 |
| 2021/O1/010 | Amortisseurs sociaux | Michel GIRASCHI | CORSICA LIBERA | 2 |
| 2021/O1/009 | Suivi de l'acquisition de la parcelle de Cavallo | Jean-Martin MONDOLONI | PER L'AVVENE | 3 |
| 2021/O1/014 | Capes di lingua corsa è novu CPER | Pascal CARLOTTI | PARTITU DI A NAZIONE CORSA | 4 |
| 2021/O1/012 | Expérimentation du RSA jeune | Pierre GHIONGA | LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE A CORSICA INDÈ A REPUBBLICA | 5 |
| 2021/O1/013 | Transparence des débats à l'Assemblée de Corse | Jean-Charles ORSUCCI | ANDÀ PER DUMANE | 6 |
| 2021/O1/016 | Evénements du 22 février et soutien aux jeunes brutalisés | Hyacinthe VANNI | FEMU A CORSICA | 7 |
| 2021/O1/011 | Point d'étape sur la stratégie de Mécenat | Pascale SIMONI | CORSICA LIBERA | 8 |

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
REUNIONE DI I 25 È 26 DI FERRAGHJU DI U 2021

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 FEVRIER 2021

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

JEUDI 25 FEVRIER

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

INNUVAZIONE SUCIALE / INNOVATION SOCIALE

Raportu n° 031 : Piani d'azione pè a parità donne è omi 2021-2023 di a Cullettività di Corsica. (Gender Equality Action Plans of the Corsican Community)

Rapport n° 031 : Plans d'action égalité femmes-hommes 2021-2023 de la Collectivité de Corse.

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS/ INFRASTRUTTURE È TRASPORTI

Raportu n° 020 : Delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu marittimu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà i porti di Corsica è u portu di Marseglia pè u periodu da u 1mu di marzu di u 2021 à u 31 di dicembre di u 2022.

Rapport n° 020 : Délégation du service public de transport relative à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre les ports de Corse et le port de Marseille pour la période du 1er mars 2021 au 31 décembre 2022.

Raportu n° 048 : Raportu d'infurmazione relativu à l'avisu di l'Auturità di a Cuncurrenza in u settore di i trasporti marittimi.

Rapport n° 048 : Rapport d'information relatif à l'avis de l'Autorité de la Concurrence sur le secteur des transports maritimes.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 019 : Conturesu di e delegazione d'attribuzione date à u Cunsigliu Esecutivu è à u so Presidente per u Secondu semestre di u 2020.

Rapport n° 019 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le second semestre 2020.

Raportu n° 033 : Prutucollu transazziunale cù l'associu "La Citadelle" cuncernendu un permessu di custruisce in quantu à u liceu professionale marittimu è acquacolu di Bastia "Jacques Faggianelli".

Rapport n° 033 : Protocole transactionnel avec l'association "La Citadelle" relatif à un permis de construire concernant le lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia "Jacques Faggianelli".

Raportu n° 046 : Raportu rilativu à a cumunicazione di u raportu d'osservazione definitive di a camera regionale di i conti in quantu à a gestione da Cullettività di Corsica di a cumpetenza trasporti ferruviarii (esercizi 2010 e seguenti).

Rapport n° 046 : Rapport relatif à la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la compétence transports ferroviaires par la Collectivité de Corse -(exercices 2010 et suivants).

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 034 : Mudificazione di u tavulellu di l'effittivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 034 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

VENDREDI 26 FEVRIER

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 037 : Pianu tarritoriali di riduzioni è di gistioni di i scarti è di l'icunumia circulari.

Rapport n° 037 : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire.

Raportu n° 047 : Raportu d'infurmazione rilativu à l'avisu di l'Auturità di a Cuncurrenza in quantu à u settore di e rumenzule.

Rapport n° 047 : Rapport d'information relatif à l'avis de l'Autorité de la Concurrence sur le secteur des déchets.

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 035 : Prurugazioni di a mandatura 2019/2021 di l'Assemblea di a Giuventù.

Rapport n° 035 : Prorogation de la mandature 2019/2021 de l'Assemblea di a Giuventù

Raportu n° 040 : Mudificazione di a deliberazione n° 20/223 AC di u 21 di dicembre di u 2020 chì approva u prughjettu di custruzione di una fabrica di casgi è di salameria è di un piazzile à u Campus Agri Corsica di Sartè

Rapport n° 040 : Modification de la délibération n° 20/223 AC du 21 décembre 2020 approuvant le projet de création d'un bâtiment de transformation fromagère et charcutière et d'une bergerie au Campus Agri Corsica de Sartè Rizzanese.

Raportu n° 041 : Designazione di ripresentanti di l'Assemblea di Corsica à e Cummissione Dipartimentale di a Cuuperazione intercumunale Pumuntinche è Cismuntinche.

Rapport n° 041 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions départementales de la coopération intercommunale de la Corse-du-sud et de la Haute-Corse.

Raportu n° 42 : Designazione di ripresentanti di l'Assemblea di Corsica à u scagnu di u Cumitatu di Valutazione di e Pulitiche Publiche.

Rapport n° 42 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du bureau du CEPP.

Raportu n° 43 : Rinnuvellamentu di a designazione di ripresentanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissione dipartimentale di presenza pustale territoriale pumuntinca.

Rapport n° 43 : Renouvellement de la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la Commission départementale de présence postale territoriale de Corse-du-Sud ;

Raportu n° 44 : Custituzione di a cummissione ad hoc in carica di u seguitu di a messa in opera di u pianu "Salvezza è Rilanciu"

Rapport n° 44 : Constitution de la commission ad hoc chargée du suivi de l'opérationnalité du plan « Salvezza et Rilanciu ».

MUZIONE / MOTIONS
